# ROUBAIX

## AUJOURD'HUI

Vendredi, 2 mars 1900 (2 Ventôse. An 108 de la République). 61e jour de l'année. 7e jour de l'hiver, 1e jour de la lune.

Lever du soleil à 6 h. 48 matin ; coucher à 5 h. 49.

Lever de la lune à 6 heures 42 ; coucher à 7 heures 54 soir.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 1er mars :

Baromètre à 2 heures du soir : 765 m.m. (variable).
Hausse depuis la veille : 8 m.m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 0° au-dessous.
Maxima de l'après-midi : 6° au-dessus.
Etat du ciel : nuageux.
Direction et force du vent : Est, modéré.
Temps probable pour aujourd'hui : beau.

MAIRIE. — Le Maire ou l'un des Adjoints reçoit à l'Hôtel-de-Ville, de 8 à 9 heures.

BAINS MUNICIPAUX, rue de Rome. — Bains depuis 0 fr. 50 jusqu'à 1 fr. 25.
Fermés à 8 h.

MUSTICK DE PAIX (canteau Est et Ouest). — Audiences des autres civiles, à 9 h. 1/2.

LABORATOIRES MUNICIPAUX. — A l'ancien Collège. Ouverts tous les jours, pour les analyses. Secrétariat du secrétariat de la Mairie.

BIBLIOTHÈQUES, COLLECTIONS D'ECHANTILLONS ET DESSINS ARTISTIQUES. — A l'Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouverte de 7 h. à 9 h. du soir.

POLYCLINIQUES GRATUITE. — 7, rue Pasteur. Consultations à 3 heures. Maladies des femmes et de grossesse, blessures, plaies, fractures (Docteur Delattre).

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

[redacted]

## La prendra-t-il encore ?

La campagne électorale est ouverte déjà. C'est le Parti Ouvrier qui a ouvert le feu. Il a fait paraître une publication qu'il a modestement intitulée « La Petite Feuille Ouvrière ». C'est une brochure de quatre pages, qui a été distribuée gratuitement dans toutes les maisons de la ville, spécialement des membres des groupes de la section roubaisienne.

Le premier numéro de « La Petite Feuille Ouvrière » a fait bondir de rage les adversaires du Parti ouvrier. Ils ont répondu de suite par une autre publication dont la forme est calquée sur celle que fait paraître le Parti. Mais que de fiel dans leur petit opuscule ! La haine perce à travers de charmantes lignes qui y sont écrites.

Le Parti ouvrier veut, dans « La Petite Feuille Ouvrière » établir ce qui a été fait par les socialistes depuis qu'ils sont à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix. Il s'appuie sur des faits et ne parle que de choses que chacun peut contrôler.

Ses adversaires, loin de se placer sur le terrain de principes, semblent vouloir, dans le bulletin qu'ils font paraître, continuer l'odieuse campagne de calomnies, d'injures et de diffamations qu'ils menaient jadis dans leur journal resté tristement célèbre : *Le Travailleur*.

C'est le même style, le même langage ordurier qui est employé. A côté des injures, il y a encore les mêmes déclamations prétendues patriotiques, qu'on voyait jadis dans *Le Jane du flanateur*.

Nous ne plaindrons pas du ton de cette polémique, car nous supposons bien que les électeurs ne se laisseront pas prendre à ces grossiers filets. Pour nous, nous sommes bien décidés à ne pas nous départir de la ligne de conduite que nous nous sommes imposée : instruire les électeurs ouvriers.

Si, après avoir dit, dans *La Petite Feuille Ouvrière*, tout ce qui a été fait par le Parti Ouvrier, et en même temps avoir mis en contraste l'œuvre de ceux qui avaient précédé les socialistes à la Mairie, les travailleurs votent contre eux-mêmes, c'est-à-dire pour les bourgeois, quel que soit le masque politique dont ils se recouvrent, tant pis pour eux.

Mais les choses ne se passeront pas ainsi. Depuis le temps que M. Motte est député et ses comparses MM. Chattoleyn et Roussel, conseillers généraux, bien des yeux se sont dessillés, bien des malheureux qu'on avait trompés reconnaissent enfin la vérité. C'est pourquoi nous disons qu'aux élections municipales prochaines, le Parti Ouvrier triomphera, alors même qu'on voudrait employer contre lui, et la campagne de diffamation et la corruption électorale de jadis.

Ce jour-là viendra plus. On s'en apercevra bientôt.

L. B.

**La Boulangerie municipale de bienfaisance.** — Comme nous l'avons dit, il y a quelque temps, le Bureau de bienfaisance a été mis en possession de la boulangerie construite par la ville.

Malgré les mauvaises volontés réactionnaires, le conseil municipal a réussi à terminer la grande question du pain à domicile, à [illegible] tion des malheureux assistés.

Mercredi, 1400 pains [illegible] ont été cuits pour la première fois et, à [illegible] la boulangerie municipale du dîner, c'est bienfaisance, située rue Pellart, [illegible] de voir disposais aux besoins de l'établissement charitable.

Dans quelques jours, le service de distribution du pain à domicile fonctionnera complètement.

Voilà une création socialiste que malgré leur coutumière mauvaise foi, les Reboux et autres Lorrain ne sauront contester à nos amis du Conseil municipal et en particulier aux citoyens H. Carrette, H. Thérin et Alf. Lombart qui ont avec ténacité mené à bien cette œuvre philanthropique.

**Concours de masques.** — A l'occasion de la mi-carême, et pour donner un regain de vie au vieux carnaval, ne pourrait-on, comme à Lille, organiser un concours de masques, avec primes

D'abord cela ferait du bien au petit commerce, et ensuite, nous serions à nouveau à la recherche du goût et de l'original dans les costumes, chars, groupes, etc.

Il y aurait également un concours de chansons.

Voilà, nous en sommes persuadés, une tentative qui serait bien accueillie par la population, et nous avons la conviction que nos édiles voudront étudier cette question avec la sollicitude qu'ils apportent d'ordinaire à tout ce qui intéresse nos concitoyens.

**Engagements volontaires de trois ans.** — Pendant le mois de mars, les engagements de *trois ans* sont limités aux chiffres ci-après :

3) par régiment de cuirassiers : 25 par régiment d'infanterie, de tirailleurs algériens, de sapeurs-pompiers de Paris, d'artillerie, du groupe des batteries alpines de la 14e région, des 2e, 3e, 5e, 6e et 7e genie ;

42 au 1er régiment de génie et 26 au 4e de la même arme ;

42 par bataillon de chasseurs à pied, par bataillon d'artillerie à pied (sauf les 7 et 16), par groupe des batteries alpines de la 14e région, dans les batteries du 16e bataillon d'artillerie à pied, à Rueil ;

4 au titre de l'artillerie des divisions de cavalerie et des batteries montées du 38e régiment d'artillerie en Corse ;

6 au titre des batteries du cours pratique de tir à Poitiers et des groupes de batteries des 6e, 12e et 13e régiments d'artillerie en Algérie et en Tunisie ;

6 au titre des batteries du 7e bataillon d'artillerie à pied à Besançon, au groupe de batteries du même bataillon à Toul, et au groupe de batteries du 8e bataillon d'artillerie à pied à Lyon.

Selon les besoins du service, au titre de la 5e compagnie de cavaliers de remonte et de l'école d'application de cavalerie de Saumur.

N.-B. — Le jeune homme qui désire contracter un engagement doit se présenter à Lille, place aux Oiseaux, 28, au bureau de recrutement, à 8 h. 1/2 du matin, *muni d'un extrait de son acte de naissance*, s'il est admis le Commandant de ce service lui remettra un extrait de casier judiciaire, puis les autres pièces seront établies à la Mairie (Bureau militaire).

Au préalable, l'intéressé doit obtenir le consentement du chef de corps.

**Grave accident.** — Le nommé Auguste Delgrange, âgé de [illegible] ans, marchand de charbon, demeurant rue Pierre de Roubaix, cité Flipo, 37, a été, avant hier, vers [illegible] heures du soir, victime d'un grave accident survenu dans les circonstances suivantes :

Il venait de sortir de la gare de Pile avec sa voiture chargée de charbon quand il fut pris et écharpé par une autre voiture conduite par le sieur Louis Lebrun, domestique au service de M. Deroubaix, marchand de vieux métaux, rue Blanqui, et qui venait en sens inverse.

Ce dernier, occupé chez M. Deroubaix, depuis lundi dernier ne sachant pas très bien conduire les chevaux, ne parvint pas à arrêter à temps son attelage et Delgrange fut pris et fortement serré entre les deux voitures.

Le blessé dont l'état est très grave fut reconduit chez lui où il reçut les soins du docteur Iuspa et l'on put constater une luxation de cotyle fémoral gauche et une fracture compliquée de la jambe gauche.

La guérison demandera 3 mois environ, sauf complications graves possibles.

**Un enfant blessé.** — Hier après-midi, vers 1 heure, Grande-Place, un enfant de 13 ans, Victor Passion, demeurant rue Solférino, cour Ducrocq, n° 3, a voulu monter derrière le camion de M. Jacq Arthur, âgé de 30 ans, marchand de fourrage, rue Monge, 60, et est tombé.

Dans sa chute, il s'est fait une blessure au pied gauche. Après avoir été soigné à la pharmacie Coille, le blessé a été reconduit à son domicile.

Il devra subir une quinzaine de jours de repos.

**Pour avoir coupé un convoi funèbre.** — Un domestique de chez Desurmont, brasseur rue de Gand, à Tourcoing, nommé Delobel Julien, 24 ans, né à Linselles, demeurant à Tourcoing, rue Neuvemil, 5, a coupé hier matin, sur la Grande-Place, un convoi funèbre.

Contravention lui a été dressée ainsi qu'aux tramways 206 et 58 qui ont commis la même contravention.

**Ivresse et outrages à agent.** — Mercredi soir, vers 11 heures, dans la salle des Pas Perdus de la Gare de Roubaix, Joseph Romain-Joseph, âgé de 35 ans, Espagnol, demeurant rue de Rome, 19, a été mis en état d'arrestation pour ivresse et outrages à l'agent Wante.

Il a été écroué au poste du 1er arrondissement.

**Les rentes des travailleurs.** — Le 26 février, à onze heures et demie du matin, un accident est survenu chez Lebrouwys de Gester, teinturier, rue Saint-Maurice.

Le nommé Henri Verplanck, teinturier, âgé de 21 ans, demeurant rue Auguste Dupont, à Tourcoing, s'est fait une entorse au poignet droit en tirant une pièce de tissus.

Le docteur Labbe a déclaré huit à six jours de repos.

— Un accident est survenu le 27 février, à 10 h. du matin, chez Liégeois-Fauvarque, zingueur, rue de l'Ommelet, 4.

Le nommé Achille Declercq, zingueur, âgé de 17 ans, demeurant à Lys, s'est coupé à la main droite en manient une feuille de zinc.

Le docteur Lepers a déclaré 10 à 15 jours de repos.

— Le 28 février, à midi, un accident est parvenu chez M. Motte-Fourneois teinturier-apprêteur, rue du Moulin.

Le nommé Paul Desremaux, apprenti, âgé de 23 ans, demeurant rue du général Chanzy, 39, s'est piqué au creux de la main à un crochet d'une machine à broder.

Le docteur Godefroy a déclaré 8 à 10 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu à la Société anonyme de peignage, rue de l'Epeule.

Le nommé Tacquet Hubert, homme de peine, âgé de 32 ans, demeurant rue des Sept-Ponts, 22, s'est écrasé le pied gauche en retournant une balle de laine.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Le 27 février à 7 h. 1/2 du matin, un accident est survenu chez Brouwys de Gester, teinturier, rue St-Maurice.

Le nommé Debroux Florian, dégraisseur, âgé de 22 ans, demeurant rue de l'Ommelet, s'est brûlé au pied droit avec de l'eau bouillante qui s'échappait de son bac.

Le docteur Labbe a déclaré quinze jours d'incapacité de travail.

**Par extrait de jugement.** — Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation, en vertu d'un extrait de jugement le nommé Louis Delmart, âgé de 24 ans, demeurant rue de l'Alouette, pour purger une condamnation de simple police, à un jour de prison.

## Théâtres et Concerts

**Les représentations gratuites.** — Salles combles, archi-combles, hier soir, au théâtre Couvreur, où l'on interprétait « Les Crochets du père Martin » et la « Mariée du Mardi-Gras » — et à l'Hippodrome où l'on jouait « Si j'étais Roi » et « Plaisirs d'Eté », ballet.

Le public qui goûte avec joie cette réjouissance dont l'institution est due au Conseil municipal socialiste, *(qui n'a rien fait d'après* [illegible] a fait fête aux excellents artistes dont [illegible] ont apprécié les qualités scéniques et vocales.

Aussi a-t-on applaudi à outrance et bissé chaleureusement [illegible] c'est dire combien la soirée d'hier a procuré d'agrément aux spectateurs ouvriers.

# PARTI OUVRIER

## Section Roubaisienne

COMITÉ EXECUTIF. — Le Comité Exécutif se réunira ce soir, à 8 heures 1/2, au local « La Paix ».

**Vu l'importance** de l'ordre du jour, la présence de tous les membres est absolument indispensable.

2e SECTION. — Réunion, ce soir, à 8 h. 1/2 estaminet De Cock, rue Pierre de Roubaix.

3e SECTION. — Réunion demain samedi, à 8 h. 1/2, au Palais, au Pile.

4e SECTION. — Réunion, demain samedi, à 8 h. 1/2 du soir, chez Delestrez, rue Decrême.

15e SECTION. — Réunion, demain samedi, à 8 h. 1/2 du soir, au local habituel.

2e et 3e SECTIONS. — Réunion des deux sections, dimanche à 4 heures, au Palais.

14e, 15e, 16e et 17e. — Réunion des 4 sections, dimanche à 9 heures du matin, estaminet Narcisse Leplat, rue du Curoir.

Causerie par le citoyen Jacques VINGTRAS.

POUR LA PROPAGANDE. — Dimanche 4 mars, à 7 heures, estaminet Achille Carpentier, rue de l'Ile, 35, grand concert, au profit de la propagande.

## ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

*du 1er mars 1900*

NAISSANCES. — Léa Mallet, rue d'Alger, 9. — Amand Willaumez, rue du Broadelour, cour Pat-Agache, 25. — Maurice Delgrange, rue Notre-Dame, 52 bis. — Auguste Beghin, rue du Tilleul, 80. — Alfred Dumonchy, rue du Tilleul, 87. — Jules Bayart, rue Horbe, 9. — Robert Hommes, rue Blanchemaille. — Robert Noyesse, rue Blanchemaille. — Arthur Wante, rue Blanchemaille. — Louis De Winde, rue Blanchemaille. — Georgette Lefebvre, boulevard Beaurepaire, 49. — Edouard Wallaeys, rue des Longues Haies, cour Roussel, 8. — Adolphe Devos, rue La Rochefoucauld, 72. — Arthur Bassetto, rue du Curtigny, maisons Dhaillan, 4. — Gabrielle Dochateux, boulevard d'Armentières, 152. — Hanri Gar, boulevard d'Armentières, 104. — Pauline Lolivier, rue Blanchemaille. — Gustave Mellier, quai de Wattrelos, 3, cour Nyssens, 14. — Théophile Heronfald, rue des Anges, cour Jennart, 5. — Georges Lepaus, Grande Rue, cour Vandendeuse-Plaid, 3.

DÉCÈS. — Jeanne Delporte, 77 ans, rue Saint-Etienne, 55. — Julie Vandemerscche, 41 ans, rue du Curtigny, cour Chevalier, 4. — Alexandre Roulin, 54 ans, rue de l'Ommelet, 22. — Fernande Desager, 8 mois, rue de Fresnoy, cour Verlinck, 13. — Rosalie Depret, 84 ans, rue de l'Hospice. — Hortense Editor, 22 ans, rue Blanchemaille. — Rosalie Eggermont, 61 ans, rue Blanchemaille. — Marie Ponthieu, 81 ans, rue de la Résistance, 23. — Henri Meurant, 7 mois, rue de Fourcoing, 117. — Charles Duhem, 73 ans, rue du Tilleul, 277. — Jean Roger, 6 ans, rue de Valmy, 40. — Juliette Huguet, 11 ans, rue du Moulin, 118.

# TOURCOING

## CONFÉRENCE

### PAR MM. LES INSPECTEURS DU TRAVAIL

Les chambres syndicales corporatives ouvrières, sociétés de secours mutuels et associations ouvrières de Tourcoing et des environs, invitent les ouvriers à assister à la conférence qui sera donnée par MM. les inspecteurs du travail de Roubaix et de Tourcoing, le dimanche 4 mars, à 4 heures précises du soir, dans la salle du Conseil de révision, à l'Hôtel-de-Ville.

M. Gillet, inspecteur du travail à Tourcoing, traite « des lois et décrets réglementant le travail dans l'industrie ».

M. Bellon, inspecteur du travail à Roubaix traite « de la responsabilité des accidents du travail ».

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal s'est réuni hier soir, à 6 heures, sous la présidence de M. Dron, maire de Tourcoing.

Vingt-cinq conseillers étaient présents.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est approuvé sans observations, le Conseil aborde l'étude des différentes questions portées à l'ordre du jour.

Les projets de construction de jardinets sous le sol des chemins vicinaux sont adoptés.

Le projet d'établissement de nouvelles canalisations pour l'éclairage au gaz des voies publiques est adopté.

Le projet d'acquisition d'un immeuble sis rues des Carliers et de la Lossée est adopté.

Rue Bonne-Nouvelle, demande d'alignement d'un passage. Cette question est renvoyée à la commission de la voirie.

Postes et télégraphes. — Construction ou aménagement. M. Dron fait observer qu'il ne peut garantir que l'administration des postes accepte de payer du loyer proportionnel aux dépenses.

MM. Muller et Salembier, demandent s'il ne serait pas possible de mettre dans un même bâtiment l'Hôtel des Postes, la Bourse et la chambre de commerce.

M. Dron, dit que l'idée est excellente, mais que la difficulté consiste à trouver au centre de la ville un terrain permettant de construire un immeuble suffisamment grand. Le projet de construction est adopté en principe.

Le projet de construction de la Bourse et Chambre de commerce, est adopté.

Projet de travaux à exécuter à l'Hôtel-de-Ville, la dépense s'élèvera à 28000 francs, à prélever sur l'emprunt à réaliser. Adopté.

Service des eaux. Crédits à voter pour installer des branchements gratuits pour l'alimentation d'eau potable, s'élevant à 500 offr. à prélever sur l'emprunt à réaliser. Projet adopté.

M. Vanoutryve demande quel est le prix d'un branchement.

M. Dron lui répond que ce prix doit être de 125 à 150 francs, et que pour la somme de 30000 francs on peut donc en faire environ 100.

Epuration des eaux de l'Espierre. — Convention avec la société J.-B. Delattre frères et Cie : moyens financiers d'exécution : Adopté.

Demande de secours par la veuve du jardinier-chef. M. Dron donne un résumé de la lettre qui lui a été adressée, la question est renvoyée à la commission.

Renouvellement tourquinois. — Demande de subvention : renvoyée à la commission des finances.

Les crédits supplémentaires sont adoptés.

Le conseil passe ensuite à la lecture des rapports.

*Rapport divers.* — Articles de tarif et à passer en non valeurs (Rapporteur, M. Ch. Loridan).

Les conclusions sont adoptées.

Octroi. — Liquidation de la pension de retraite d'un préposé. (Rapporteur M. Cordier) les conclusions demandant la liquidation de la pension de 750 fr. 41 sont adoptées.

Société des courses. — Demande de subvention. La demande du vote d'un crédit de 5000 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant est adoptée. rapporteur M. Salembien.

Action en dommages-intérêts intentée par M. Robion. Le conseil refuse toute transaction et autorise le Maire d'ester en justice. (rapporteur M. Ch. Loridan.

*Finances et Fêtes.* — Union vélocipédique, demande de subvention, (rapporteur M. Cocheteux), le vote d'un crédit de 1500 francs à inscrire au budget supplémentaire de 1900 est adopté.

*Finances et bonne année.* — Revanche tourquenoise. — Demande d'augmenter de 50 francs sa subvention, rapporteur, M. Ch. Loridan. Le conseil, d'avis avec les commissions, vote les conclusions du rapport.

Orphéon Tourquennois. — Demande de subside pour prendre part à un concours à Paris en 1900 (rapporteur, M. Ducoulombier. Cette société demandait un subside de 2000 francs, mais à l'unanimité des 18 membres présents des deux commissions il a été décidé de réduire à 1000 francs le subside demandé.

A ce sujet, une discussion s'engage assez vive entre différents membres du Conseil. Nous y reviendrons demain.

**Mauvais fils.** — La police a mis hier en état d'arrestation le nommé Florentin Naessens, âgé de 19 ans, journalier, demeurant rue Racine, qui, se trouvant dans la nuit de mercredi à jeudi en état d'ivresse, faisait du tapage et battait ses parents.

Naessens a été écroué au poste central de l'Hôtel-de-Ville.

**Les rentes des travailleurs.** — Un accident est survenu le 1er mars chez M. Alexandre Joire, filateur de coton, rue de la Latte.

La jeune Flavie Maes, âgée de 14 ans, bâcleuse, demeurant au Risquons-Tout, a reçu un éclat de bois dans le pouce gauche.

Le docteur Vienne a prescrit 8 jours de repos.

— Chez Mme Vve Fouan-Leman, peigneur rue de Boilly, le nommé Cattoire Henri, âgé de 36 ans, forgeron, demeurant rue du Moulin-Fontan 79, a été blessé à la main droite, par la chute d'un sommier en fer.

Le docteur Desroumeux a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

**Circulation interrompue.** — Par suite d'une fuite survenue à la canalisation des eaux potables, à l'intersection du boulevard Gambetta, des rues des Carliers et du Blanc-Seau, la circulation des tramways a été interrompue depuis hier matin, et les voyageurs sont obligés de changer de voiture arrivés au point en réparation.

Le service des eaux s'est mis depuis hier matin à la recherche de la fuite et les travaux ont duré toute la nuit.

## ETAT CIVIL DE TOURCOING

*du 1er mars 1900*

NAISSANCES. — Vanwessemael Emma, rue du Chêne-Houpline, 15. — Gossart Suzanne, rue d'Anvers, 290. — Hautin Louis, rue de la Blanche Porte, 5. — Wastyn Jules, rue Lavoisier, 10.

DÉCÈS. — Desmet Rosalie, 56 ans, rue d'Alsace, 40. — Vandecasteele Marie, 24 ans, rue Nationale, 122.

## Autour de Roubaix-Tourcoing

### CROIX

**Procès-verbal.** — Pour ivresse et tapage au cabaret Vanderdonckt, rue Holden, le sieur Victor Tilmont, journalier, rue de Bapaume, s'est vu dresser contravention.

**Mise au violon.** — Un sieur Bourier Léon, né à Bohain (Aisne) se disant dessinateur et demeurant rue du Chemin de fer à Roubaix, se présentait, hier matin, à l'estaminet du Petit Château, rue de Tuilerie, dans un état lamentable.

Gris comme trente-six Polonais, il était couvert de boue de la tête aux pieds, et, comme on le voulait faire sortir de l'établissement, il s'y refusa obstinément.

Un garde survint et le conduisit au violon de la rue Thiers.

**ANNAPES. — Deux jeunes gens frappés de plusieurs coups de couteau.** — Un drame au couteau dont les circonstances restent inconnues s'est déroulé dans la nuit de mardi à mercredi à Annapes, au hameau de Marchenolles.

Mardi vers 10 heures 1/2 du soir, un souper réunissait de nombreux amis, à l'occasion du mardi-gras, à l'estaminet dit de l'Marchenolles.

Un ouvrier de ferme, belge, Isidore Standaert, âgé de 24 ans 1/2, entra à l'estaminet pendant le repas et fut invité à y prendre part, ce qu'il accepta.

A onze heures, à l'issue du souper, qui avait été exempt de toute discussion, Standaert prenait congé de ses camarades Jules Steen, de Lecelles, et Lenglart, quand ces deux derniers furent soudainement frappés de plusieurs coups de couteau à la figure et au ventre.

Quelques minutes plus tard, des cris attirent l'attention d'un consommateur, M. Louis Fontaine et celui-ci s'élança en toute hâte pour porter secours à la victime.

Mais bientôt d'autres cris retentirent à nouveau : parvenant jusqu'aux consommateurs restés dans l'estaminet, qui partirent aussitôt dans la direction.

Ils trouvèrent à quelques centaines de mètres, sur le sentier de Fontaine, baignant dans une mare de sang et portant chacun des nombreuses blessures.

Le docteur Floire fut prévenu aussitôt et prodigua ses soins aux blessés, pendant que l'on avertissait la gendarmerie de Lannoy.

Les gendarmes se sont à la recherche du meurtrier, mais la ferme de Changlas, visitée de fond en comble était vide et plus tard on constata que le meurtrier s'était enfui, en traversant la Lys, qui était gelée.

On ne sait à quoi attribuer cette odieuse agression, mais l'on suppose qu'une discussion est survenue sur la route entre Jules Steen et Standaert et que celui-ci, aveuglé par la fureur, aura, après avoir frappé Steen, tourné son arme contre Fontaine qui intervenait.

La gendarmerie de Lannoy continue son enquête.

# LE NORD

## LILLE

### ENCORE LES CAMBRIOLEURS

Combien de fois ce titre a-t-il déjà figuré dans les colonnes de notre journal.

Les cambrioleurs lillois ne semblent pas devoir se lasser.

Chaque jour, on pillait chaque nuit à son profit, toujours accompli dans le même genre, toujours, pour ainsi dire, copié sur un précédent, toujours d'une uniformité et d'une monotonie vraiment étonnantes.

Une autre chose aussi étonnante, c'est la facilité avec laquelle ils se transportent d'un lieu à un autre et la non moins grande hâte qu'ils mettent à déposer de la police.

Les agents content de ci, de là, mais ne parviennent pas à mettre la main sur un seul des audacieux malfaiteurs.

Dans la nuit de mercredi à jeudi entre minuit et 4 heures du matin, ils ont dévalisé la maison de M. Dumont 29, rue des Processions à Fives.

Un jardin sépare le derrière de la maison de la rue des Sœurs et est clôturé par une palissade.

Après avoir escaladé cette palissade ils ouvrirent la porte de la cuisine donnant sur le jardin et se trouvèrent ainsi dans la maison.

Ils visitèrent la cuisine, la salle à manger et le salon, fouillèrent tous les meubles, deux porte-cigare et cigarettes ambre, un étui de 18 trousseaux de clous, une montre argent et une en acier, deux chaînes, des sous, bronzes etc., plus un porte-monnaie contenant 9 francs 50 centimes.

Les voleurs se retirèrent alors par le chemin qu'ils avaient pris pour venir et ce n'est qu'hier matin en se levant, que M. Dumont s'est aperçu du vol dont il avait été victime.

Il a porté plainte devant M. Chauvin, commissaire de police du 2e arrondissement.

**Pris dans un engrenage.** — La filature Lorthiois à Canteleu, a été hier le théâtre d'un douloureux accident, qui a jeté une profonde émotion parmi les ouvriers.

Un jeune homme, Georges Douchy, âgé de 18 ans 1/2, varloeur, demeurant chemin des Bois-Blancs, travaillait à son métier, lorsqu'il eut le bras gauche pris dans l'engrenage d'une carde.

Le pauvre enfant fut affreusement mutilé : il eut l'avant-bras fracturé en plusieurs endroits et eut de plus les muscles entièrement déchiquetés.

On juge des cris poussés par le jeune ouvrier dont le bras pendait lamentablement, haché en tous sens, et de l'angoisse qu'éprouvèrent alors ses camarades du même métier et des métiers voisins.

On prévint aussitôt M. le docteur Soulier qui, après avoir fait un premier pansement, fit transporter l'enfant à l'hôpital de la Charité.

**Douloureux accident.** — Un bien pénible accident est survenu, hier après-midi, à l'usine Delaye, rue Léon-Gambetta.

M. Théophile Dejongle, âgé de 28 ans, chauffeur, demeurant à Roncheux, travaillait à une machine en mouvement, lorsqu'il eut l'avant-bras droit pris dans une courroie passant sur une poulie.

Aux cris poussés par le malheureux ouvrier l'un de ses camarades arrêta la machine et autres se précipitèrent et reçurent dans leurs bras, M. Dejongle qui souffrait horriblement.

M. le docteur Legrand fut mandé aussitôt et prodigua ses soins au blessé.

Il le fit transporter ensuite à l'hôpital de la Charité et il croit que l'amputation du membre sera nécessaire.

**Un Lillois dévalisé à Arras.** — Mercredi matin, au petit jour, M. Albert R..., ouvrier d'usine, demeurant à Fives-Lille qui était allé passer les fêtes du Mardi-Gras en famille à Arras, se dirigeait vers la gare pour y prendre le train qui devait le ramener à Lille, la tête encore alourdie par les libations de la veille.

Près de la place de la Gare, il fit la rencontre de deux individus avec qui il fit la conversation. Ces individus, se trouvant sans le sou, firent une affaire et offrirent à M. P... de le conduire au chemin de fer. A moitié gris, M. P... accepta.

Nos gens le prirent donc par le bras et l'entraînèrent vers Saint-Sauveur où, dans un estamp, ils lui administrèrent une raclée, le dévalisèrent de sa montre et de son portemonnaie, puis filèrent sans demander leur reste.

M. P..., dégrisé, revint chez ses parents et raconta son infortune. La police d'Arras en fut mise au courant et recherche les agresseurs.

L'un d'eux, Armand Delattre, 18 ans, demeurant Grande-Place, à Arras, se présentait hier matin au Mont-de-Piété pour y engager la montre volée. Ce fut une indication. On fit venir Delattre au commissariat de police, et ce fut lui qui dénonça son complice, le nommé Henri Eout, 25 ans, journalier, demeurant à Arras.

Delattre et Eout ont été arrêtés et mis hier à la disposition du parquet d'Arras.

**Union des sociétés de gymnastique.** — Dimanche prochain 4 mars aura lieu au gymnase de la place Sébastopol, à 2 heures, sous la présidence des membres du comité de permanence de l'Union des sociétés de gymnastique de France, le cours officiel de démonstration des exercices de la XXVIe fête fédérale qui se célébrera à Paris, les 2 et 4 juin prochain.

Ce cours sera dirigé par un professeur délégué de Paris.

Les société de gymnastique de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais et de l'Union des Sociétés de gymnastique, d'armes et de tir de l'arrondissement de Lille, sont instamment priées de s'y faire représenter, ainsi que toutes les sociétés de gymnastique de la région.

**Une désespérée.** — Pour des raisons à elle connues et d'ordre tout à fait intime, Mlle Zenobie âgée de 20 ans, mécanicienne, demeurant rue du Parvis St-Maurice, a tenté hier de mettre fin à ses jours en avalant du laudanum, dans lequel elle avait fait dissoudre du phosphore d'allumettes chimiques.

La malheureuse, ne se sentant pas tout à fait bien après avoir ingurgité l'affreux liquide, poussa des cris en se tordant de douleur.

Heureusement pour elle, des personnes de sa famille entendirent ses appels et se précipitèrent à son secours.

M. le docteur Hochstetter fut mandé aussitôt et administra à la désespérée un contre-poison énergique, qui a mis de suite ses jours hors de danger.

Sa dangereuse plaisanterie, n'aura de suite aucune suite, mais nous croyons fort que Mlle Zenobie ne recommencera pas de sitôt.

**Brutal personnage.** — Il existe des personnes que la moindre chose irrite et mettent en colère.

Dans ce cas, quand ces personnes ont un caractère violent, et elles l'ont presque toujours, elles se livrent parfois à des excès.

C'est ce qui est arrivé à Joseph Michon, âgé de 44 ans, pommadier, rue du Vieux-Moulin, 44 bis.

Michon, qui, avant quelques grands coups, Mme Marie Chrétien, âgée de 42 ans, demeurant boulevard de la Seine, 28, se saisissait de briquet quelques carreaux à cette dernière et en lui portant des coups assez violents.

Ce brutal personnage a été gratifié d'un procès-verbal qui lui a été dressé par M. Chauvin, commissaire de police du 2e arrondissement.

**Tombée d'un échafaudage.** — M. Léon Leroux, âgé de 19 ans, demeurant à Wattignies, travaillait hier après-midi dans le nouveau vicariat Lyonnais, situé rue Saint-Etienne, et était monté sur un échafaudage, lorsque tout à coup, perdant l'équilibre, le malheureux jeune homme tomba d'une hauteur de plusieurs mètres et vint s'abîmer sur le pavé.

Ses camarades de travail se précipitèrent aussitôt à son secours, et pendant que les uns le relevaient, les autres partaient à la recherche d'un docteur.

M. le Dr Dautricourt arriva bientôt sur les lieux de l'accident et reconnut après examen du blessé, quelques blessures au côté gauche intéressant les organes.

Après un premier pansement, il requit une voiture d'ambulance et fit reconduire M. Leroux à son domicile.

**Un automobile.** — Un véhicule automobile de l'usine Peugeot, située rue de Flers, parcourait, hier, à une allure plus que rapide, la rue de Soubise, lorsque, tout à coup, par suite d'une brusque déviation, la machine heurta violemment un bec de gaz et le brisa.

En raison de ce choc, les quatre personnes qui se trouvaient dans la voiture, furent projetées sur la chaussée, mais, par un bonheur hasard, pas une d'elles n'a été blessée.

L'accident ne se borne donc qu'à des dégâts matériels qui sont toutefois assez importants.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

## UN HOMME ÉCRASÉ

### A FROUVELIN-LYS

Mercredi soir, vers neuf heures et demie, une voiture de pailla traînée par trois chevaux et conduite par M. Louis Dedrie a écrasé un homme qui se trouvait couché sur le pavé non loin du chemin des Acques.

Le malheureux fut relevé et après plusieurs minutes il expira. Une roue de la lourde voiture lui avait écrasé la tête, mettant à nu la cervelle.

La victime est un cuenalier de [illegible] ans, nommé Louis Delaghe.

On suppose que Delaghe qui était ivre et qui se dirigeait vers Armentières se sera assoupi sur la route.

Le cadavre a été ramené à l'Hospice d'Erquinghem.

# PAS-DE-CALAIS

**CALAIS. — Nécrologie.** — On annonce la mort de M. le docteur Warenghem, médecin en chef des hôpitaux de Calais, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement lundi après-midi.

**ACQ. — Grave affaire de vol.** — Dans la soirée du 25 février, une tentative de vol qualifiée avec escalade et effraction a été commise dans la maison habitée par M. J.-B. Genel, 75 ans, rentier.

Ce vieillard était couché, lorsque, vers neuf heures, il fut réveillé par un bruit insolite. S'étant mis sur son séant, il vit deux individus contre la fenêtre que l'un d'eux cherchait à ouvrir.

M. Genel se leva, et, s'armant d'une petite fourche placée derrière son lit, il alla à la fenêtre en criant : « Qui est là ? » Il ne reçut pas de réponse, mais presque aussitôt un carreau volait en éclats. M. Genel lança sa fourche par l'ouverture, mais l'arme fut saisie par un des deux individus et enlevée par lui.

Pris de peur, M. Genel se sauva en chemise et pieds nus jusque chez sa nièce à qui il raconta sa mésaventure. Des voisins, mis au courant, arrivèrent, pénétrèrent chez M. Genel et purent appréhender l'un des deux individus qui s'enfuyait. Cet individu fut aussitôt reconnu pour le nommé Masclef René, 30 ans, briseur de grès à Acq.

Mis en sûreté, Masclef fut gardé à vue jusqu'à l'arrivée des gendarmes de Vimy, qui procédèrent à une enquête. Masclef avoua avoir voulu pénétrer chez M. Genel pour le voler, et déclara que son acolyte était son beau-frère, J.-Baptiste Allart, 19 ans, piqueur de grès, demeurant aussi à Acq, qui l'avait entraîné.

Ces deux voleurs ont été conduits au parquet d'Arras, puis de là à la prison. Il se pourrait que leur incartade les mène aux assises.

**VIMY. — Vol.** — Un vol d'une centaine de bottes de lentilles a été commis au préjudice de M. Alfred Ansart, cultivateur et maire.

Ce vol a été opéré à la tombée du jour par quatre individus qu'on dit habiter Givin.


# Savon Paris-Ménage

POUR LE LINGE

NOUVELLE CRÉATION DE LA SAVONNERIE

**VICTOR VAISSIER**

Fabrication journalière : 100.000 Pains

Ce produit réalise l'idéal des savons de ménage pour le linge.

*Victor Vaissier, créateur des Savons du Congo*


# TRIBUNAUX

## TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE ROUBAIX

*Audience du 1er mars*

L'audience est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. Claustre, juge de paix, MM. Prudhomme, commissaire de police faisant fonction de ministère public, Waynel, greffier et Burs, huissier-audencier.

Sont condamnés à 1 franc d'amende et aux dépens pour avoir laissé divaguer leurs chiens les nommés : Anselme Edmond, Herbin Clotaire, Dugardin, Hugo, Talamand Elisa, Crimomprez, Balle Louis, Delecluse Philippe, Jules Kint, Victor Henrion, Fievet, Lec Joseph, Dutilleul Joséphine.

— Busset Henri est condamné à 1 fr. d'amende pour avoir posé une étiquette de bœuf sur de la viande de taureau.

— Le chevre Georgette pour s'être engagée comme servante sans certificat, est condamnée à 1 fr. d'amende et aux dépens.

— Frochet Pauline, pour avoir traversé un champ ensemencé, est condamnée à